

Le député, au plus près des citoyens,

Bien qu'élu dans le cadre d'une circonscription, chaque député représente la Nation tout entière. Il se détermine librement dans l'exercice de son mandat et n'est juridiquement lié par aucun engagement, autonomie que confortent les incompatibilités auxquelles il est soumis. Les moyens matériels qui lui sont attribués par la loi lui garantissent une liberté de pensée, d'action et de décision pleine et entière.



→ Un acteur majeur de la vie locale

Représentant la Nation tout entière, le député n'en noue pas moins des liens naturels et privilégiés avec sa circonscription d'élection. Amené à contrôler l'exécutif, il a vocation à développer une connaissance poussée des rouages de l'Etat et des départements ministériels, ce qui lui permet d'être un avocat

efficace des intérêts de sa circonscription. En contact quasi-quotidien avec les habitants et les autres élus de sa région, fréquemment titulaire lui-même d'un mandat local, le député contribue ainsi, peut-être plus que tout autre élu, à articuler la réalité quotidienne des Français avec les centres de décision nationaux.



→ L'engagement politique au quotidien

Chaque député a la faculté de s'inscrire ou de s'apparenter à un groupe politique au sein duquel il pourra, s'il le souhaite, exercer avec plus de facilité ses missions fondamentales de parlementaire : déposer des propositions de loi et amender les projets du Gouvernement, participer aux instances de gestion de l'Assemblée, contrôler l'exécutif, par exemple par des questions écrites et orales. Si la discipline de vote à l'Assemblée constitue un phénomène

de nature politique et non juridique, un choix librement accepté, elle n'en contribue pas moins à structurer l'expression des différentes sensibilités de l'opinion nationale. En choisissant de soutenir le Gouvernement au sein d'une majorité ou, à l'inverse, de défendre les points de vue de l'opposition, en animant dans sa circonscription le débat politique, le député fait vivre, par ses engagements individuels comme collectifs, la démocratie au quotidien.

au cœur de la démocratie

—> Le Palais Bourbon, entre tradition et modernité

A côté des espaces traditionnels du Palais Bourbon, tels l'hémicycle ou la salle Colbert, de nouveaux lieux de réunion ont, au fil des ans, été créés pour répondre aux besoins du travail parlementaire et de sa nécessaire

médiatisation. Ainsi, la salle Lamartine, intégrant dans sa conception même l'accueil des médias audiovisuels, permet d'abriter réunions de commissions ou colloques internationaux. L'acquisition par

l'Assemblée de l'immeuble situé au 3, rue Aristide Briand, dont les locaux rénovés ont été inaugurés en 2002, participe de cet effort continu d'adaptation à la modernité.



—> S'informer, communiquer, décider

Afin de faciliter l'accès des députés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, un poste micro-informatique standard a été mis à disposition de chacun d'entre eux dans son bureau de l'Assemblée nationale, dès l'ouverture de la XII^e législature.

Les députés peuvent ainsi s'appuyer sur des systèmes de données en perpétuelle actualisation. A côté du site Internet, destiné au grand public, un Extranet et un Intranet ont été créés afin de permettre aux élus et à leurs collaborateurs immédiats de communiquer en toute sécurité. L'ensemble

des immeubles dépendant de l'Assemblée nationale bénéficie d'un système de câblage à très haut débit.



AMENDEMENT

Proposition de modification d'un projet ou d'une proposition de loi soumise au vote de l'Assemblée. Sous la XII^e législature, 3143 amendements ont été déposés : 502 amendements commissions, 2 487 amendements députés, 154 amendements du Gouvernement. 756 ont été adoptés, dont 405 des commissions.

BAROMÈTRE

Insigne officiel remis au nouveau député qui doit le porter lorsqu'il est en mission ou assiste à des cérémonies publiques.



CONGRÈS

Formation exceptionnelle du Parlement qui réunit députés et sénateurs en une seule assemblée pour l'adoption des révisions constitutionnelles. Le Congrès est présidé par le Président de l'Assemblée nationale (voir également Versailles).

DELACROIX

Le célèbre peintre fut sollicité en 1833, à l'initiative d'Adolphe Thiers, pour assurer la décoration du salon situé en vis-à-vis de l'hémicycle. Devant le succès remporté, la Chambre des Députés lui confia en 1838 la décoration de la bibliothèque.



FEUILLETON

Document imprimé quotidiennement lorsque l'Assemblée siège, il indique l'ordre du jour des séances ainsi que les heures et lieux des réunions des commissions et des groupes.

